



Délibération
DPC/MP

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200205-20_17SUBBORDEAU-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

2020 – 17. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX MONTAIGNE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Romain GUERIVE, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Josette GROLEAU à Serge MAUPOUET.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Marcel GINOUX

Date de la convocation : 30 janvier 2020

Date d'affichage : 17 FEV. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2018-87 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2018 portant autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux Montaigne,

Considérant que par la présente convention, la Ville de Saintes et l'Université de Bordeaux Montaigne collaborent à la mise en œuvre d'un accord pluriannuel établissant un partenariat renforcé entre les deux institutions,

Considérant les axes de coopération portant sur une étude pluridisciplinaire historique, topographique et archéologique de Saint-Eutrope portée par Monsieur Christian GEINSBEITEL, rattaché au laboratoire CNRS UMR 5060 – IRAMAT CRP2A, qui permet de renouveler la connaissance sur l'architecture et l'histoire du site et de nourrir le projet d'aménagement,

Considérant le programme d'archéologie subaquatique portant sur la fouille d'épaves romaines localisée au fond du lit de la Charente à Courbiac porté par Monsieur Jonathan LETUPPE, rattaché au laboratoire AUSONIUS,



Considérant la volonté de la Ville de Saintes d'apporter un soutien matériel, logistique et financier au Programme Collectif de Recherches Saint-Eutrope et aux fouilles subaquatiques des épaves romaines de Courbiac,

Considérant les crédits votés au budget primitif, chapitre 65, fonction 033, article 65738, service CULT,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 23 janvier 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €, au titre de l'année 2020, à l'Université de Bordeaux Montaigne pour le programme collectif de recherches Saint Eutrope,
- Sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 €, au titre de l'année 2020, à l'Université de Bordeaux Montaigne pour le programme d'archéologie subaquatique des épaves romaines de Courbiac.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer les documents y afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.